

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature aux directeurs-rices et membres de la direction générale en matière de dématérialisation totale de la chaîne comptable

Abroge et remplace l'arrêté municipal du 27 février 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-22 et R.2122-8,

vu le décret n° 2017-416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2021 approuvant le principe de délégation de signature aux directeurs-rices et membre de la direction générale dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable,

vu son arrêté municipal du 27 février 2023 portant délégation de signature aux directeurs-rices et membres de la direction générale en matière de dématérialisation totale de la chaîne comptable,

considérant qu'il convient de mettre à jour l'arrêté eu égard aux mouvements de personnel,

## ARRETE

**ARTICLE 1 : ABROGE et REMPLACE** l'arrêté municipal du 27 février 2023 portant délégation de signature aux directeurs-rices et membres de la direction générale en matière de dématérialisation totale de la chaîne comptable.

**ARTICLE 2 : DONNE**, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature pour les bons de commande et les pièces justificatives associées aux fonctionnaires territoriaux, ci-après désignés :

- Mme Hélène BOURDELET, Directrice Générale des Services,
- Mme Dominique MONTET, Directrice Générale Adjointe,
- M. Jean-François LORES, Directeur Général Adjoint,
- M. Christophe AUXERRE, Directeur Général Adjoint,
- Mme Vanessa CENTONZE, Directrice Générale Adjointe,

- Mme Véronique MOLY, Directrice,
- Mme Zakia ZIANE, Directrice,
- Mme Sophie TAUPIN-DUPONT DAUDET, Directrice,
- Mme Marianne REVOY, Directrice,
- Mme Nathalie MAKOVEITCHOUX, Directrice,
- M. Laurent DAUTY, Directeur,
- M. Marc CHEVALIER, Directeur,
- M. François PRESSET, Directeur,
- Mme Bérandère SLOCINSKI, Directrice,
- M. Martial SOLAGNE, Directeur.

**ARTICLE 3 :** PRECISE que la délégation de signature est accordée dans la limite de 5000 € HT pour les achats hors marché et dans la limite de 15 000 € HT pour les achats réalisés dans le cadre d'un marché public.

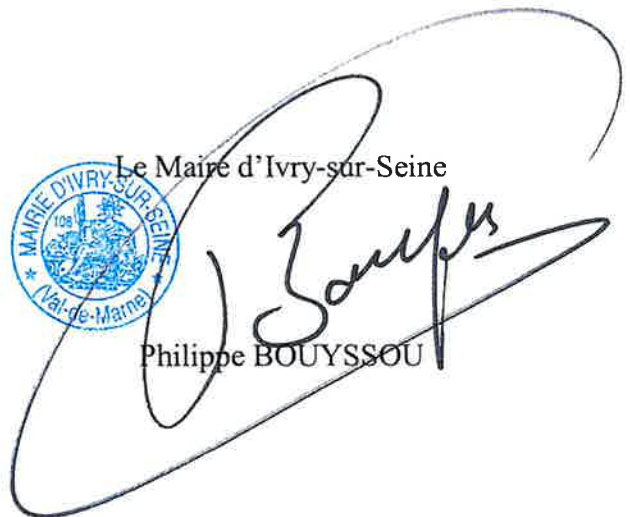
**ARTICLE 4 :** PRECISE que la présente délégation est liée à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elle se rattache, qu'elle subsistera tant qu'elle ne sera pas abrogée ou rapportée et qu'elle prendra fin en tout état de cause à l'expiration du mandat municipal en cours.

**ARTICLE 5 :** AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Madame La Préfète du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- aux intéressés pour notification.

FAIT EN MAIRIE, LE 11 JUIL 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 11 JUIL 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE 11 JUIL 2023  
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE 11 JUIL 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine  
  
Philippe BOUYSSOU

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) on the left. To its right is a large, stylized blue ink signature of Philippe Bouyssou. Below the signature, the name 'Philippe BOUYSSOU' is printed in black capital letters.